Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20261008-DE12CM081026-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08.10.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 20
Représentés : 23
Date convocation : 02.10.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 08 octobre 2026, à 18h45 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, LE TALLEC Thomas, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit, MARISCAL Lionel, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel, NAYARADOU Nadine, GEORGEL Bruno

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, STANGUENNEC Viviane, FLESCH Laurie,

REPRESENTÉS : FLESCH Laurie a donné pouvoir à HARRAULT Stéphanie
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,
STANGUENNEC Viviane a donné pouvoir à MARSCHAL-PATUREAUX Corinne,

SECRETAIRE DE SEANCE : MARISCAL Lionel

12. Associations : Subvention exceptionnelle à l'association DYNAGYM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative et Sports » réunie le 15/09/2026,

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 400 € à l'association DYNAGYM afin de l'accompagner dans l'ouverture d'un cours de Sport Santé Bien être et maladies chroniques.

M. le Maire demande si des conseillers sont membres de l'association sollicitant une subvention. Le cas échéant, les conseillers intéressés sont invités à ne pas prendre part au vote, du fait de leurs fonctions au sein de ces associations.

Vote :
Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association DYNAGYM,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre,0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 09/10/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

MAIRIE DE REDENE